



# Vente habitation principale suite liquidation judiciaire

Par **JMJ**, le **05/01/2022** à **17:55**

J'ai été en liquidation judiciaire clôturée en octobre 2020, pour insuffisance d'actifs en tant qu'entrepreneur indépendant.

A ce jour, je souhaiterais vendre mon habitation principale.

Mon conjoint était caution du prêt bancaire pour l'achat du fond de commerce. A ce jour, aucune poursuites engagées par la banque.

Pouvez-vous me dire si en vendant ma maison, la banque pourrait me bloquer et récupérer la somme due.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **05/01/2022** à **18:21**

Bonsoir

Sans connaître davantage votre dossier, je vous communique néanmoins ce docu.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/delit-organisation-aggravation-frauduleuse-insolvabilite-17938.htm>

Par **youris**, le **05/01/2022** à **18:42**

Bonjour,

à minima, il vous faudra prévenir votre acquéreur de votre situation, car il pourrait être concerné si votre créancier demandait l'annulation de la vente en application de l'article 1341-2 du code civil (action paulienne) qui indique:

*Le créancier peut aussi agir en son nom personnel pour faire déclarer inopposables à son égard les actes faits par son débiteur en fraude de ses droits, à charge d'établir, s'il s'agit d'un acte à titre onéreux, que le tiers cocontractant avait connaissance de la fraude*

.

salutations